

Vibrance® Quattro

syngenta.

GROUP	3	4	7	12	FUNGICIDES
GROUPE					FONGICIDES

This seed has been treated with difenoconazole, metalaxyl-M (and S-isomer), sedaxane and fludioxonil fungicides. When handling and planting treated seed, workers should wear cotton coveralls over a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, and work boots. Wear a suitable dust mask when transferring seed to a storage bin. Keep out of reach of children and animals. Do not graze or feed livestock on seeded area for 45 days after planting. Do not use for food, feed or oil processing. Store away from food and feed. Treated seed is TOXIC to birds. Any spilled or exposed seeds must be incorporated into the soil or otherwise cleaned-up from the soil surface.

Ces semences ont été traitées avec les fongicides difénoconazole, métalaxyl-M (et S-isomère), sédaxane et fludioxonil. Pendant la manipulation et la plantation des semences traitées, les travailleurs doivent porter une combinaison en coton par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et des bottes de travail. Portez un masque antipoussières approprié pendant le transfert des semences dans les cellules d'entreposage. Ne pas laisser paître le bétail dans des cultures issues de semences traitées ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis. Garder hors de la portée des enfants et des animaux. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Conserver à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Les semences traitées sont TOXIQUES pour les oiseaux. Toutes les semences traitées qui sont renversées ou à la vue sur le sol doivent être ramassées ou enfouies dans le sol.

VIBRANCE® QUATRO
REGISTRATION NO / N° D'HOMOLOGATION : 31408
PEST CONTROL PRODUCTS ACT /
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

FOM-16685

VIBRANCE®, the Alliance Frame , the Syngenta logo and the Purpose Icon  are trademarks of a Syngenta Group Company.

VIBRANCE® le symbole de l'Alliance , la marque Syngenta et le symbole du But , sont des marques de commerce d'une compagnie du Groupe Syngenta.

size 3 1/2 x 7

